

COMMUNE DE COZZANO (20148)
AVIS DE CREATION DE TITRE DE PROPRIETE
ETUDE DE ME SYLVIE MICHELI NOTAIRE A PRUNELLI DI FIUMORBO (20243)
COMMUNE ZI Migliacciaru
Tel : 04.95.56.53.00 – Fax : 04.95.56.20.99

Date de l'acte : 16/10/2024

Suivant acte reçu par Me Sylvie MICHELI notaire à PRUNELLI DI FIUMORBO (20243) il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 :

Un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des article 2261 et 2272 du Code Civil, au profit de :

Mme Séraphine Angèle Marie **SANTONI**, demeurant à COZZANO (20148) route des bains.

Née à BIZERTE (TUNISIE), le 17/10/1922.

Veuve de Mr Joseph **PANTALACCI**.

Portant sur les biens et droits immobiliers suivant :

1-A COZZANO (20148)

Une parcelle de terre et la maison y édifiée, cadastrée :

- S° D, N° 170, lieudit COZZANO, pour 87ca.

2-A COZZANO (20148)

Une maison d'habitation et le chemin d'accès, cadastrée :

- S° D, N° 295, lieudit PARATA (BND lot A0001 pour 40ca et lot A0002 pour 41ca à prendre sur une surface totale de 81ca),

Formant l'entière parcelle pour une contenance de 81ca.

- S° D, N° 296, lieudit PARATA (BND lot A0002 de 19ca, à prendre sur une surface totale de 38ca et les **9/80èmes** du BND lot A0001 de 19ca à prendre sur une surface totale de 38ca).

- S° D, N° 732, lieudit PARATA, pour 01a 00ca.

- S° D, N° 733, lieudit PARATA, pour 25ca.

Les parcelles D 732-733 provenant de la division de la parcelle S° D N° 294 pour 1a 25ca.

Conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 :

« lorsqu'un acte de notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire »

« il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

POUR AVIS, Me MICHELI

Mail de l'étude : grimaldi.micheli@notaires.fr